

Opérations de visite et saisie à Mayotte

Publié le 08 novembre 2019

Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique que des opérations de visite et saisie inopinées ont été réalisées dans le secteur des services portuaires sur le port de Longoni (Mayotte).

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé hier, après autorisation d'un juge des libertés et de la détention, à des opérations de visite et saisie inopinées auprès d'entreprises à Mayotte suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des services portuaires sur le port de Longoni, sur l'île de Mayotte.

A ce stade, ces interventions ne préjugent bien évidemment pas de la culpabilité des entreprises concernées par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond permettra le cas échéant d'établir.

L'Autorité de la concurrence ne fera aucun autre commentaire ni sur l'identité des entreprises visitées ni sur les pratiques visées.